

but de coordonner et de faire progresser les dossiers environnementaux au sein de l'ONU.

La parution, en avril 1987, du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) a marqué un tournant dans le débat international sur les questions écologiques. Soulignant que l'environnement et la croissance économique non seulement vont de pair mais sont interdépendants, les auteurs du rapport ont introduit dans le vocabulaire international le concept de « développement durable », c'est-à-dire « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Les sommets économiques du G-7 ont joué un rôle important dans l'examen du dossier écologique. Au sommet de Toronto en 1988, le débat sur l'environnement a conduit les participants à souscrire au principe du développement durable. Ces discussions ont aidé à sensibiliser la communauté internationale aux problèmes de l'environnement, préparant ainsi l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, et faisant du couplage du développement économique et de la protection de l'environnement une priorité internationale.

En 1989, le communiqué émis à la fin du sommet de Paris lançait un appel à l'action dans des domaines tels que le changement climatique, l'intégration des politiques économiques et environnementales, l'exploitation durable des forêts et la saine gestion des ressources océaniques. Il soulignait que les pays en développement avaient besoin d'aide financière et de transferts de technologie pour réparer les dégradations du passé et qu'ils devaient eux aussi adopter des mesures respectueuses de l'environnement.

L'année suivante, au sommet de Houston, les participants ont demandé avec instance que soient menées à terme les négociations sur les changements climatiques et les forêts et que soit élaborée une stratégie de lutte contre la pollution marine d'origine terrestre. Ils ont souligné la nécessité de préserver et de protéger les ressources biologiques marines, de respecter les régimes de conservation et de renforcer les organisations régionales des pêches. Ils ont également rappelé l'importance de préserver la diversité biologique - la richesse et la variété du matériel génétique, des espèces et des écosystèmes.

Le sommet de Houston a aussi souscrit aux travaux de l'OCDE relatifs aux liens étroits entre l'environnement et l'économie, aux approches axées sur le marché et aux indicateurs environnementaux. Réunis en janvier 1991, les ministres de l'environnement de l'OCDE ont arrêté une stratégie pour les années 90 qui englobait quatre initiatives canadiennes, soit l'examen des politiques nationales

en matière d'environnement, l'adoption de saines pratiques environnementales par les États membres, l'examen des liens entre le commerce et l'environnement, et la poursuite des travaux de l'OCDE sur les indicateurs environnementaux.

Le sommet de Londres en 1991 est venu conforter le principe de la coopération environnementale. On y a mis l'accent sur le rôle que l'économie de marché et la présence d'institutions démocratiques peuvent jouer à l'égard de la mobilisation des ressources nécessaires et de la responsabilisation des intervenants. Les participants ont accordé une attention toute particulière à la protection des ressources biologiques marines, question prioritaire pour le Canada.

Plus de 120 chefs d'État ou de gouvernement étaient présents à la CNUED en 1992 (le « sommet de Rio »), ce qui en faisait le plus grand rassemblement du genre dans l'histoire mondiale. Cette rencontre avait pour but d'arrêter un programme international d'application des principes du développement durable au XXI^e siècle et de promouvoir les connaissances au sujet de l'interdépendance de l'environnement et du développement.

La CNUED a fait avancer de nombreux dossiers, depuis le changement climatique et la gestion des forêts jusqu'à la protection de la biodiversité et des ressources marines. Les participants ont enchaîné un certain nombre de principes dans la Déclaration de Rio, la Déclaration de principes sur les forêts et l'Action 21 (plan de développement durable pour le XXI^e siècle). En outre, plus de 150 gouvernements ont signé les conventions-cadres sur la diversité biologique et le changement climatique.

Au sommet de Munich en 1992, les participants ont souligné la nécessité de concrétiser les résultats de la CNUED et ont exhorté à cette fin les autres pays à appuyer la création de la Commission du développement durable des Nations Unies.

Le communiqué du sommet de Tokyo en 1993 a réaffirmé la détermination des pays du G-7 à donner suite aux travaux de la CNUED et à concrétiser les engagements pris durant la conférence. Le Canada a notamment pris acte de l'appel lancé en faveur d'une issue positive de la Conférence des Nations Unies sur les stocks transzones et les espèces migratrices. Le sommet a également recommandé des « arrangements appropriés, convenus au plan international, sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts ».

Au sommet de Naples en 1994, les dirigeants du G-7 ont exprimé leur soutien à la Commission du développement durable dans son évaluation du progrès de la mise en œuvre des principes adoptés à la conférence de Rio et ils ont appuyé la restructuration et le réapprovisionnement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ils ont en outre convenu d'accélérer l'application de leurs propres